1. GEOLUX G.O. 3.14 n'est valablement engagé qu'à la suite de la réception d'un bon de commande répondant exactement aux conditions de son offre. À défaut de stipulation contraire expressément mentionnée sur le bon de commande, les présentes conditions générales s'appliquent.

2. GEOLUX G.O. 3.14 se réserve le droit de modifier son offre si la quantité et/ou la nature des prestations à envisager pour la bonne fin des travaux diffère(nt) de celle(s) prévue(s) sur le bon de commande.

3. Toute facture est payable au comptant dès réception de celle-ci par le cocontractant.

4. Toute facture impayée à son échéance portera immédiatement intérêt au taux de 12 % l'an, sans mise en demeure préalable. Les montants restant dus à GEOLUX G.O. 3.14 seront en outre majorés d'une indemnité forfaitaire de 10 % avec un minimum de 150,00 € visant à couvrir les dommages dus aux frais de recouvrement engagés par GEOLUX G.O. 3.14

5. Toute contestation doit être adressée par lettre recommandée à GEOLUX G.O. 3.14 dans les 10 jours à compter de la remise des rapports de travaux. À défaut, la facture sera considérée comme incontestée en temps utile.

6. En cas de litige, GEOLUX G.O. 3.14., engage sa responsabilité limitée au montant de la prestation.

7. GEOLUX G.O. 3.14 se réserve le droit d'exiger des garanties en vue de la bonne exécution des engagements et ce, à n'importe quel stade d'exécution de la commande. À défaut d'obtenir des garanties dans un délai raisonnable, GEOLUX G.O. 3.14 se réserve le droit de cesser les travaux et d'ester en justice en vue de la résolution du contrat accompagnée de dommages et d'intérêts.

8. En cas de litige, les Tribunaux de Luxembourg sont seuls compétents. GEOLUX G.O. 3.14 dispose toutefois du droit de porter ses litiges devant une autre juridiction en vertu du droit judiciaire.

9. Si le débiteur rend nécessaire le recours à un avocat, huissier ou expert, les honoraires de ces derniers seront entièrement à charge du cocontractant.

10. Les conditions générales figurant sur les documents du cocontractant ne sont pas opposables à GEOLUX G.O. 3.14.

11. Les prestations à fournir sont celles clairement énoncées sur le bon de commande. Toute nouvelle prestation fera l'objet d'une demande complémentaire. Toute demande spécifique devra être clairement stipulée sur le bon de commande sous peine de ne pas être considérée.
12. Les éléments divers éventuellement nécessaires à la réalisation des prestations et n'étant pas stipulés sur le bon de commande ne sont pas compris dans les prix indiqués. Toute prestation entamée est due intégralement.

13. Le délai indiqué dans l'offre de prix est donné à titre indicatif. Même à titre indicatif, les délais éventuellement stipulés dans le bon de commande ne concernent que le travail expressément repris sur ce même bon. Il n'engage en aucune manière notre société.
 Ainsi le dépassement des délais ne peut en aucun cas entrainer la résiliation de la commande ni donner droit à des dommages et intérêts.

14. Le prix comprend l'ensemble du matériel (Station Totale, niveau mécanique…) nécessaire à la prestation normale des interventions. Il ne comprend pas, entre autres, les plans non mentionnés et les éléments non conventionnels (plaquettes, matériel d'accès spécifique, …).
 Dans le cadre d'interventions le samedi, le dimanche ou durant la nuit, un coefficient multiplicateur de respectivement 1.5, 2 et 2 sera adapté par rapport aux prix précités.

La T.V.A. sur les honoraires est à charge du maître de l'ouvrage. Les prix sont établis à l'indice actuel et varient avec l'échelle mobile des salaires suivant la formule :

$$\text{Nouveaux prix unitaires} = \frac{\text{prix de base x indice à la date de la prestation}}{\text{indice en cours à la date de l'offre}}$$

La validité de l'offre est de trois mois. Un acompte vous sera facturé dès l'ouverture du dossier afin de couvrir les frais dus aux premiers travaux. La suite de la facturation sera échelonnée en fonction de l'avancement des travaux.

15. Le maître de l'ouvrage mettra à disposition tous les plans et documents nécessaires à l'élaboration du dossier. Les différentes données en votre possession (en possession de votre bureau d'Architecte et/ou d'Ingénieurs-Conseils et utilisées par ce bureau) pour réaliser le plan d'aménagement seront transmises au bureau GEOLUX G.O. 3.14. Le maître de l'ouvrage assistera GEOLUX G.O. 3.14 pour le recensement des informations concernant les données des propriétaires des parcelles concernées par le mesurage. Il facilitera l'accès aux propriétés touchées par la mission. Il fournira une copie des documents officiels et des autorisations concernant les terrains concernés.
 Les terrains concernés seront débroussaillés avant notre intervention sur site (indispensable à proximité des limites).

16. Suivant le RGPD les informations personnelles concernées sont enregistrées dans nos fichiers clients et principalement utilisées pour l'exécution du contrat ainsi que la facturation.
 Ces informations seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution du contrat et le traitement de la facturation.
 Pendant cette période, nous mettons en place tous les moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.
 L'accès aux données personnelles est strictement limité à notre personnel affecté à la gestion du contrat.
 Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution des tâches sous-traitées nécessaires à la gestion du contrat, sans qu'aucune autorisation du client ne soit nécessaire. Il est précisé que dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont une obligation contractuelle de les utiliser en conformité avec les dispositions de la légalisation applicable en matière de protection des données, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime tel qu'une obligation légale ou judiciaire.
 Conformément aux dispositions légales et règlementaires applicables et au règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018) le client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données ou encore de limitation du traitement. Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse info@geo314.eu. S'il ne vous est pas donné satisfaction, vous avez la possibilité de saisir la CNPD.

Signature client